

Un plan d'actions
opérationnel

Fiche action

1-3

Être un acteur du grand cycle de l'eau

<p>OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES</p>	<p>La loi NOTRe a placé le grand cycle de l'eau au cœur de l'action des intercommunalités. L'Agglomération a fait le choix, dès sa création, d'étendre ses compétences de proximité en matière de gestion de l'eau à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La distribution de l'eau potable, • La collecte des eaux usées et des eaux pluviales. <p>5 objectifs majeurs sont actés par l'Agglomération dans le cadre du grand cycle de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à la préservation des ressources en limitant l'apport de pollution au milieu naturel • sensibiliser pour inciter à un usage raisonné de l'eau pour diminuer sa consommation • harmoniser et maîtriser la tarification • agir pour diversifier l'origine de la ressource <p>Le transport des eaux, la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées sont délégués à des syndicats plus étendus territorialement. La compétence GEMAPI, sera déléguée à des collectivités de plus large échelle territoriale pour mieux agir à l'échelle de la rivière et du bassin-versant.</p>
<p>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</p>	<p>Assurer l'extension des compétences à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération et proposer le mode de gestion offrant le meilleur service au meilleur coût pour les administrés.</p>
<p>DESRIPTIF DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reprendre des compétences de proximité sur l'ensemble du territoire tout en restant adhérent des structures syndicales pour la ou les parts de compétence se gérant à une échelle plus large. • Étendre la gestion en régie sur les compétences de proximité. • Assurer une tarification de l'eau la plus juste possible. • Élaborer un plan de surveillance du réseau et d'investissement pour limiter les fuites dans les réseaux d'eau potable et ainsi améliorer le rendement. • Élaborer un plan de surveillance et d'investissement pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et participer à la lutte contre la pollution du milieu récepteur. • Assurer une communication auprès des administrés sur la nécessaire sobriété en matière d'utilisation de l'eau et sur les gestes contribuant à la préservation des réseaux d'assainissement et la lutte contre les pollutions. • Travailler au sein des syndicats afin de promouvoir et compléter la démarche de l'Agglomération notamment sur les outils de production de l'eau potable ou sur les usines de traitement des eaux usées. • Valoriser la biodiversité grâce aux structures de rivières de notre territoire. • Être un acteur majeur de la réflexion au sein des structures auxquelles Cœur d'Essonne Agglomération a délégué la compétence GEMAPI pour promouvoir la logique de bassin versant et de solidarité au sein de celui-ci.
<p>RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)</p>	<p>Délégation « eau et assainissement ».</p>
<p>RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)</p>	<p>Direction Générale Adjointe Environnement et réseaux, Pôle assainissement et eau, et Direction de la Communication</p>
<p>PARTENAIRES ASSOCIÉS</p>	<p>Eau Cœur d'Essonne, Agence de l'eau, région Île-de-France, Conseil départemental, syndicats de rivière, d'eau et d'assainissement.</p>